

BON DE COMMANDE



SAISON 2016-2017

Billets individuels en nombre non datés

(minimum 20 billets)

QUANTITÉ	TARIFS 2016/2017	TOTAL
----------	---------------------	-------

EXPOSITIONS DE LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

BILLET EXPLORA EXPOSITIONS PERMANENTES ET TEMPORAIRES

(Inclus, sous réserve de disponibilité : Planétarium [sur réservation],
cinéma Louis-Lumière et Argonaute)

_____ x 7,50 €* = _____ €

BILLET CITÉ DES ENFANTS 2-7 ans **

(Inclus, sous réserve de disponibilités : cinéma Louis-Lumière et sous-marin Argonaute)

_____ x 7,50 €* = _____ €

BILLET CITÉ DES ENFANTS 5-12 ans **

(Inclus, sous réserve de disponibilités : cinéma Louis-Lumière et sous-marin Argonaute)

_____ x 7,50 €* = _____ €

BILLET BÉBÉS ANIMAUX L'EXPO 2-7 ANS **

(Inclus, sous réserve de disponibilités : cinéma Louis-Lumière et sous-marin Argonaute)

_____ x 7,50 €* = _____ €

EXPOSITIONS DU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

BILLET EXPOSITIONS PERMANENTES ET TEMPORAIRES

(Activités non incluses : planétarium, opérations spéciales et ateliers)

_____ x 6,50 €* = _____ €

FRAIS DE PORT*** (ENVOI POSTAL)

jusqu'à 100 billets + 6,50 € = _____ €

au-delà de 100 billets + 7,50 € = _____ €

Je viens retirer les billets à la Cité

TOTAL = _____ €

* Tarifs valables au 1^{er} septembre 2016 susceptibles d'être modifiés. ** Les adultes accompagnant doivent être munis d'un billet. Pas d'accès autorisé pour les enfants non accompagnés, les enfants de moins de 2 ans et les adultes seuls. Petites vacances scolaires et week-end : accès aux séances du matin. *** Les billets sont envoyés 5 jours après réception de votre règlement.

VOS COORDONNÉES

DÉJÀ CLIENT : OUI

N° DE CLIENT :

NON

Société ou organisme _____

Responsable _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Téléphone Télécopie

Adresse électronique _____

Date et signature

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en s'adressant au service de la réservation des groupes au 01 40 05 12 12. La Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte étant regroupés en un seul établissement Universcience depuis le 1^{er} janvier 2010, vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de ce nouvel établissement pour des produits et services analogues à ceux que vous avez commandés. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Bon de commande à retourner à

Cité des sciences et de l'industrie

service Réservation groupes - 75930 Paris Cedex 19

Tél. : 01 40 05 12 12 - Fax : 01 40 05 81 90

resagroupescite@universcience.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Le présent document définit les modalités liées à l'achat de billets en nombre.

Le client fera connaître par bon de commande fourni par l'EPPDCSI les quantités de billets qu'il désire acheter, après avoir pris connaissance de ce document.

L'EPPDCSI fournira les quantités demandées si la commande respecte les conditions générales ci-dessous.

ARTICLE 2 - COMMANDE

Toute commande emporte de plein droit acceptation des présentes conditions générales.

Pour être acceptée toute commande reçue par l'EPPDCSI doit tenir compte des tarifs en vigueur.

Toutes clauses ou conditions générales d'achat qui seraient jointes au bon de commande, en opposition avec les présentes conditions de vente seront considérées comme nulles. Aucune addition, omission ou modification à l'une des stipulations des présentes conditions n'engageront l'EPPDCSI, sauf acceptation écrite de sa part.

ARTICLE 3 - TARIFS

Les tarifs sont communiqués à toute entreprise désirant effectuer une commande et qui en fait la demande ou à celles déjà clientes si les tarifs en vigueur ont changé par rapport aux précédents.

Les tarifs communiqués sont déjà préférentiels et ne donnent lieu à aucune remise supplémentaire.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE LIVRAISON

L'EPPDCSI s'engage à mettre à disposition les billets en nombre commandés dès encaissement du règlement. Si l'EPPDCSI assure l'acheminement des billets en nombre par tout moyen qui lui convient, la responsabilité de l'EPPDCSI ne pourra être engagée du fait de la perte ou de la destruction des billets et ces événements n'ouvriront droit à aucun remboursement.

Les frais d'acheminement sont à la charge du client et sont renseignés dans le bon de commande établi par ce dernier. Le montant correspondant sera inclus dans la facturation.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Toute commande de billets en nombre devra être accompagnée du règlement pouvant intervenir sous les formes suivantes (indiquer le numéro de commande réglée) :

> chèque libellé à l'ordre du "régisseur EPPDCSI Régie billetterie CSI" pour une somme inférieure ou égale à 1 500 €€

> virement bancaire au nom du "régisseur EPPDCSI Régie billetterie CSI" (tout montant)

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0066 234

BIC : TRPUFRP1

> carte bancaire (tout montant)

> bon de commande administratif indiquant le nombre de billets et le montant ainsi que les coordonnées de l'organisme payeur de façon très lisible (tout montant). Ce bon de commande doit être validé par l'organisme payeur.

ARTICLE 6 - ANNULATIONS ET REMBOURSEMENTS

Les billets ne sont ni repris ni échangés.

L'article L. 121-20-4 prévoit que la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ne rentre pas dans le champ d'application du droit de rétractation prévu par le code de la consommation. Les frais de port ne sont pas non plus remboursables.

ARTICLE 7 - JURIDICTION

En cas de contestation de tout ou partie des présentes conditions de vente comme pour toutes celles pouvant naître de l'exécution d'une quelconque commande, le tribunal compétent sera le tribunal de Paris.

Toute commande vaut acceptation pleine et entière de ces conditions de vente.